AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 18-8-71 202786

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-18-28 - 87-18-29)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg, 45-FLEURY-LES-AUBRAIS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Supplément N° 2 au Bulletin N° 131

13 août 1971

VIGNE

MILDIOU DE LA VIGNE

Les pluies orageuses du début du mois d'août ont causé parfois des contaminations qui sont visibles sur la jeune végétation.

Afin d'éviter des contaminations tardives sur feuilles, préjudiciables à une maturation normale des raisins et à un bon aoûtement du bois, il est conseillé de faire un dernier traitement au cours de la semaine prochaine.

Il convient d'utiliser, pour ce traitement, un produit cuprique ou un produit organo-cuprique à dose forte et de soigner particulièrement la pulvérisation.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Le champignon responsable de cette maladie peut détruire les grappes jusqu'à la récolte. Le traitement dirigé contre le Mildiou de la Vigne sera également efficace contre cette maladie et devra être obligatoirement réalisé dans les communes contaminées qui ont été définies par arrêté préfectoral.

Il est souligné que des attaques graves sont actuellement observées sur grappes dans certains endroits.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Ce ravageur rencontre toujours des conditions favorables à son activité et des pénétrations assez nombreuses sont actuellement à craindre dans les vergers insuffisamment protégés.

Le traitement conseillé dans notre bulletin du 29 juillet a souvent été réalisé dans de mauvaises conditions et dans de nombreux vergers il a été lessivé peu après son application.

La protection des fruits devant être parfaite, il est conseillé de renouveler la dernière application au début de la semaine prochaine.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Il est conseillé d'ajouter un fongicide au traitement dirigé contre le Carpocapse.

ACARIENS, PUCERONS, PSYLLES

Il est conseillé de surveiller attentivement les vergers pour intervenir le cas échéant.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 181

TABAC

MILDIOU DU TABAC

Un foyer localisé de Mildiou du Tabac a été découvert dans le département de l'Indre sur le territoire de la commune de Villentrois. Les mesures appropriées ont été prises par le Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes (S.E.I.T.A.).

Nous rappelons que les producteurs de tabac doivent appliquer les recommandations du S.E.I.T.A. et tenir compte des instructions contenues dans l'arrêté du Préfet de l'Indre rendant obligatoire la lutte contre le Mildiou du Tabac.

CULTURES OLEAGINEUSES

DESINFECTION DES SEMENCES DE COLZA

Différents ennemis peuvent détruire les semis de colza, notamment les champignons responsables de la "fonte des semis" et les altises qui rongent les feuilles dès la levée.

La désinfection des semences avec des produits fongicides et insecticides ou des produits mixtes permet d'éviter ces attaques en protégeant les jeunes plantules pendant la période où elles sont le plus sensibles. Les fongicides les plus utilisés contre la "fonte des semis" sont ceux à base de THIRAME ou T.M.T.D., de MANEBE, d'OXYQUINOLEATE de cuivre, d'ORGANO-MERCURIQUE.

Parmi les insecticides, c'est le LINDANE qu'il convient d'utiliser. IL faut choisir des poudres ayant une haute teneur en matière active et il est nécessaire d'employer 30 à 40 gr. de LINDANE par kilo de semences. Celles-ci seront enrobées auparavant avec un peu d'huile végétale à raison d'une cuillerée à café pour 2 kgs de semences.

Généralement, les étiquettes portées par les sacs indiquent si un traitement a été réalisé. Cela permet d'éviter de les traiter deux fois avec le même produit.

CULTURES LEGUMIERES

TEIGNE DU POIREAU

On observe actuellement une activité assez importante de ce ravageur. IL est donc conseillé d'effectuer, au cours de la semaine prochaine, un traitement avec l'un des produits mentionnés dans notre bulletin du 16 avril 1971.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

R. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS